

au cœur de Saint-Paul

Retrouver son passé,
préparer son avenir



FINANCES
page 4



HAUT DÉBIT
page 10



VIE COMMUNALE
page 16

AVEC CE NUMÉRO

INFO CCAS

QUESTIONNAIRE HAUT DÉBIT

ENQUÊTE DÉPLACEMENT

Sommaire

FINANCES.....	p.3
MÉTROPOLE	p.5
JEUNESSE	p.6
SOCIAL.....	p.7
URBANISME.....	p.8
DOSSIER.....	p.10
TRAVAUX.....	p.13
ENVIRONNEMENT	p.14
TRANSPORT.....	p.15
COMMERCE	p.15
VIE COMMUNALE	p.16
CALENDRIER.....	p.17
ASSOCIATIONS	p.19
INFOS PRATIQUES	p.20
ÉTAT CIVIL	p.20

Edito



Mes chers concitoyens,

Nous entamons déjà le deuxième trimestre 2016. À l'arrivée des beaux jours, l'envie de sortir et de profiter de notre magnifique environnement se fait plus pressante. Pour en profiter plus encore, les services techniques préparent et travaillent depuis le début de l'année sur les aménagements paysagers et l'entretien du patrimoine communal. L'entrée du village est désormais mise en valeur et révèle l'identité de notre commune : rurale, attachée à son histoire et à son environnement. D'autres aménagements paysagers sont prévus sur la suite du mandat, pour faire de notre village, comme nous nous y étions engagés, « une commune à vivre ».

En parallèle, les grands projets avancent en sous-main pour préparer l'avenir : le projet de réhabilitation de la salle polyvalente est lancé, la modification du PLU en phase finale de discussion avec la MÉTRO, la vente de la maison Rochas est en cours, et le tour d'horizon des différentes options pour améliorer le débit internet a été réalisé.

Le nouveau commerce multi-services a ouvert ses portes et reçoit un très bon accueil des habitants, et d'autres commerces ou services s'installent petit à petit sur la commune. C'est le signe de son dynamisme et de son attractivité.

Le budget 2016 a été voté en mars. Malgré une conjoncture très tendue pour toutes les communes, nos efforts de bonne gestion nous permettent de ne pas augmenter les impôts, contrairement à de nombreuses communes alentours, tout en lançant nos projets. Nous poursuivrons sur cette voie cette année encore pour améliorer au mieux notre capacité d'autofinancement et d'investissement.

La période des animations (école, clubs, associations...) se prépare activement, avec l'aide des services de la commune, et nous n'oublions pas d'inclure toutes les générations à travers de nouvelles initiatives, comme le Conseil Municipal des Jeunes pour nos écoliers et de nouvelles propositions d'activités pour nos anciens.

A la fin du premier tiers du mandat, les réalisations se succèdent donc petit à petit et notre projet prend forme sans trop de dérives. C'est donc avec le sentiment d'être sur la bonne voie que toute l'équipe municipale vous souhaite un joyeux printemps, et vous retrouvera avec plaisir ces prochains mois pour échanger lors des différentes animations et manifestations

Bien à vous,
David RICHARD

Exercice budgétaire 2015

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES.

- Les dépenses de fonctionnement réelles ont été inférieures de 8% au montant inscrit au budget primitif. En particulier, les charges à caractère général (chapitre 11) ont été en forte baisse (-12%).
- La mise en place des bons de commande et engagements a permis une gestion plus rigoureuse du budget et un suivi très précis des crédits.

UN BON NIVEAU DE RECETTES

- Malgré une baisse des dotations de l'état d'environ 9,5%, les recettes globales ont été supérieures à ce qui avait été inscrit au budget primitif, notamment du fait du rembourse-

ment de la MÉTRO lié à la convention de gestion sur la voirie (opération technique et qui ne se reproduira plus).

- Des recettes additionnelles ont été générées à travers la demande systématique des remboursements liés aux absences/maladies. Ces derniers n'étaient pas demandés avant notre arrivée. 22 500 € ont ainsi été récupérés cette année.

LES MAUVAISES SURPRISES DE L'EXERCICE 2015

Des ponctions financières importantes de la MÉTRO

- L'estimation des transferts de charges (liés au transfert des compétences voiries, eau, urbanisme, etc..)

s'est conclue en toute fin d'année par un montant supplémentaire de 101 000 € à transférer à la MÉTRO. Ce versement sera désormais annuel.

- Les excédents du budget de l'eau de la commune (20 561€) ont finalement été repris par la MÉTRO.

Des dépenses imprévues liées au mandat précédent, pour un total de 31 400 €

- Une amende de 28 969 € infligée par l'Agence de l'eau au titre de la mauvaise qualité du réseau d'eau en 2014.
- La revalorisation de carrière de certains agents, non effectuée en 2013, pour un total de 2 431 €.

Résultat de l'exercice

- Un résultat excédentaire en fonctionnement et déficitaire en investissement, et globalement excédentaire d'environ 280 000 € après report des excédents de l'année 2014.
- Une capacité d'autofinancement toujours très réduite mais en redressement, à environ 100 000 €.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES
	2 068 186,12 €	1 968 394,04 €	77 704,66 €	209 349,73 €
Résultat de l'exercice	99 792,08 €		-131 645,07 €	
Report 2014	200 302,52 €		110 923,34 €	
Résultat cumulé	300 094,60 €		-20 721,73 €	

FONCTIONNEMENT							
RECETTES				DÉPENSES			
Chapitre	BP*	CA*	libellé	Chapitre	BP*	CA*	libellé
Chapitre 013	30 640,00 €	33 647,38 €	atténuations de charges	Chapitre 011	750 634,54 €	666 289,47 €	Charges à caractère général
Chapitre 70	293 640,00 €	321 767,12 €	produits des services, du domaine et des ventes	Chapitre 012	844 770,37 €	838 104,28 €	Charges de personnel et frais assimilés
Chapitre 73	1 043 200,00 €	1 191 065,18 €	impôts et taxes	Chapitre 014	200 900,00 €	187 648,49 €	atténuations de produits
Chapitre 74	472 845,30 €	437 599,22 €	dotations et participations	Chapitre 65	264 533,00 €	216 683,76 €	autres charges de gestion courante
Chapitre 75	84 373,20 €	81 438,51 €	autres produits de gestion courante	Chapitre 66	17 351,61 €	17 351,61 €	charges financières
Chapitre 76		2,89 €	produits financiers	Chapitre 67	41 000,00 €	40 876,43 €	charges exceptionnelles
Chapitre 77	2 100,00 €	2 665,82 €	produits exceptionnels	Chapitre 42	4 810,00 €	1 440,00 €	opération d'ordre de transfert entre sections
Total recettes	1 926 798,50 €	2 068 186,12 €		total dépenses	2 123 999,52 €	1 968 394,04 €	
R002	197 201,00 €		excédent de fonctionnement reporté de n-1				
total recette cumulée	2 123 999,50 €	2 068 186,12 €					

* BP : Budget Primitif

* CA : Compte Administratif (réalisé)

INVESTISSEMENT							
RECETTES				DÉPENSES			
Chapitre	BP*	CA*	Libellé	Chapitre	BP*	CA*	Libellé
Chapitre 13	11 500,00 €	11 580,00 €	subvention d'investissement	Chapitre 20	42 800,00 €	27 799,16 €	immobilisations incorporelles
Chapitre 10	186 144,00 €	63 937,66 €	dot fonds divers et réserves hors 1068	Chapitre 204	6 300,00 €	5 832,96 €	subventions d'équipement versées
Chapitre 165	1 200,00 €	747,00 €	dépôt et cautionnement reçus	Chapitre 21	182 316,00 €	92 533,53 €	immobilisations corporelles
Chapitre 45	40 000,00 €		opération pour compte de tiers	Chapitre 23	2 480,00 €		immobilisations en cours
Chapitre 040	4 810,00 €	1 440,00 €	opération d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 10	20 561,00 €	20 561,00 €	dotations fond divers et réserves
				Chapitre 16	62 921,84 €	62 623,08 €	emprunts et dettes
				Chapitre 45	40 000,00 €		opération pour compte de tiers
Total recettes	243 654,00 €	77 704,66 €		Total dépenses	357 378,84 €	209 349,73 €	
R001	113 724,84 €		solde exécution positif reporté de n-1				
total recette cumulée	357 378,84 €	77 704,66 €					

Budget primitif 2016

RECETTES

Le contexte budgétaire pour 2016 inclut encore une fois une forte incertitude sur les dotations de l'État. Les communes sont de plus en plus sous pression du fait de ces baisses de recettes.

Pour autant, contrairement à de nombreuses communes qui se voient obligées d'augmenter les impôts, la municipalité a décidé de maintenir les 3 taux de taxes communales inchangés.

DÉPENSES

L'année 2016 sera une année de consolidation. Après de fortes baisses de dotations et les transferts de compétences à la MÉTRO, cet exercice devrait permettre de limiter certaines dépenses et de préparer le projet de salle polyvalente, le rachat du terrain du Villarey à l'EPFL, dont l'échéance est fixée à février 2017, ainsi que de probables nouveaux transferts de compétences à la MÉTRO.

En parallèle, les principaux travaux de l'année concerneront l'entretien du village et du patrimoine (logements, commerces, école,...).



CHIFFRE CLE BUDGET PRIMITIF 2016

FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
Chapitre	BP*	libellé	chapitre	BP*	libellé
Chapitre 013	8 000,00 €	atténuations de charges	Chapitre 011	771 401,00 €	Charges a caractere général
Chapitre 70	199 550,00 €	produits des services, du domaine et des ventes	Chapitre 012	834 080,00 €	Charges de personnel et frais assimilés
Chapitre 73	1 072 300,00 €	impôts et taxes	Chapitre 014	121 000,00 €	atténuations de produits
Chapitre 74	428 500,00 €	dotations et participations	Chapitre 65	239 110,00 €	autres charges de gestion courante
Chapitre 75	83 194,00 €	autres produits de gestion courante	Chapitre 66	15 000,00 €	charges financières
Chapitre 76		produits financiers	Chapitre 67	500,00 €	charges exceptionnelles
Chapitre 77	200 000,00 €	produits exceptionnels	Chapitre 021	100 000,00 €	virement a la section d'investissement
Total recettes	1 991 544,00 €		Chapitre 042	28 891,00 €	opération d'ordre de transfert entre sections
R002	118 438,00 €	excédent de fonctionnement reporté de n-1			
Total recette cumulées	2 109 982,00 €		Total dépenses	2 109 982,00 €	

INVESTISSEMENT					
RECETTES			DEPENSES		
Chapitre	BP*	Libellé	Chapitre	BP*	Libellé
Chapitre 13	3 880,00 €	subvention d'investissement	R 001	20721,73	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipe
Chapitre 10	46 200,00 €	dot fonds divers et réserves hors 1068	Chapitre 20	32 650,00 €	immobilisations incorporelles
Chapitre 1068	181 656,60 €	excédent de fonctionnement capitalisé	Chapitre 204	13 000,00 €	subvention d'équipement versées
Chapitre 165	625,00 €	dépôt et cautionnement reçus	Chapitre 21	210 800,00 €	immobilisations corporelles
Chapitre 45	0,00 €	opération pour compte de tiers	Chapitre 23	18 260,87 €	immobilisations en cours
Chapitre 040	28 891,00 €	opération d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 10	0,00 €	dotations fond divers et réserves
Chapitre 021	100 000,00 €	virement de la section de fonctionnement	Chapitre 16	65 820,00 €	emprunts et dettes
			Chapitre 45	0,00 €	opération pour compte de tiers
Total recette cumulées	361 252,60 €		Total dépenses	361 252,60 €	

* BP : Budget Primitif

INTERCOMMUNALITÉ

Informations Composteurs

LA MÉTRO VOUS PROPOSE DEUX TYPES DE COMPOSTEURS



COMPOSTEUR PLASTIQUE

En plastique 100% recyclé.

Volume	Prix
400 litres	21,00 € TTC
600 litres	33,97 € TTC
1000 litres	36,58 € TTC



COMPOSTEUR BOIS

En sapin traité autoclave

Volume	Prix
400 litres	25,36 € TTC
600 litres	31,36 € TTC
1000 litres	37,32 € TTC



« MÉTROPOLE APAISÉE »

A contre-courant de la pensée unique

Depuis le 1^{er} janvier 2016 pour 14 communes de la Métropole, et courant 2016 pour 29 autres qui ont choisi de s'inscrire dans cette initiative métropolitaine, la vitesse de circulation réglementaire est fixée à 30 km/h, sauf exceptions notamment pour quelques grands axes où la vitesse peut être fixée à 50 km/h, voire 70 km/h en milieu rural. Vos représentants à la MÉTRO ont voté contre cette proposition pour la commune de Saint-Paul de Varcès. Ils s'en expliquent.

Pourquoi n'avez-vous pas soutenu l'initiative de la Métropole ?

« Sur notre commune, les relevés de vitesse effectués

grâce au radar pédagogique ont montré un non respect des limitations existantes à 50 km/h, et parfois de très loin avec une vitesse maximale mesurée à 129 km/h ! Il est donc illusoire de vouloir réduire la vitesse à 30 km/h, surtout dans notre commune qui s'étale sur plusieurs kilomètres jusqu'au haut des Mallets. Il faudrait déjà arriver à faire respecter les limitations actuelles.

On sait également que ces nouvelles règles seront difficilement applicables. Peut-on sérieusement envisager d'imposer une circulation à 30 km/h sur les quelques 540 km² de la Métropole, hormis quelques grands axes ? Ce renforcement de contraintes

ne sera évidemment pas respecté, comme en témoignent déjà les vitesses de circulation actuelles à Grenoble, qui n'ont pas évolué malgré le changement de législation. »

Comment les habitants accueillent-ils votre décision ?

« De nombreux Saint-Pognards nous ont félicités pour cette décision. Il n'était pas évident d'aller à l'encontre d'une majorité de communes. Mais il nous a semblé important de rester réalistes et de ne pas cautionner de grands discours difficilement applicables dans la réalité, hors du milieu urbain. D'autres habitants de la Métropole nous tiennent le même discours, car ils voient dans ces mesures un

renforcement des contraintes vis-à-vis des automobilistes, qui utilisent leur véhicule au quotidien pour aller travailler, faire leurs courses ou pour des besoins familiaux. »

Quel est le coût de cette initiative ?

« Selon le Dauphiné Libéré, les panneaux de signalisation et les marquages au sol liés à cette « Métropole apaisée » coûteront environ 800 000 € pour couvrir l'ensemble du territoire. Etait-ce vraiment la priorité et ne pouvions-nous pas utiliser cet argent pour des projets plus importants ou urgents ? »

Cécile CURTET et David RICHARD,
conseillers métropolitains pour la commune de Saint-Paul de Varcès.

Fiscalité et budget 2016

Le budget primitif 2016 de la Métropole a été voté le 4 mars 2016. Premier budget incluant effectivement les transferts de compétences survenus en 2015, et après le passage en Métropole de début 2014, le budget 2016 n'offrait que peu de comparaisons possibles avec les budgets antérieurs.

De nombreux élus et groupes politiques ont pointé du doigt l'augmentation de +2,5% de la masse salariale, hors GVT (glissement vieil-

lesse-technicité), malgré le transfert des personnels des communes vers la MÉTRO. Il n'y a donc pas d'économies d'échelle réalisées lors de ce transfert en Métropole.

Sur le plan de la fiscalité, tous les élus ont pris note de l'augmentation à venir de 17% de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères), passant de 7,08% en 2015 à 8,3% en 2016. En 2010, une augmentation significative du taux de TEOM avait déjà eu lieu, pour mettre

en œuvre un plan de remise à niveau des équipements de tri, de ramassage et de traitement des ordures ménagères. Ce plan n'a jamais été réalisé. Nous avons donc voté contre cette nouvelle augmentation de taux, en cohérence avec notre politique de non-augmentation de l'imposition, et pour protester contre l'absence de résultats concrets du précédent plan, et de la précédente augmentation de taux.

Eaux et voiries, nouveaux contacts

Voirie

Depuis le 4 janvier Grenoble Alpes Métropole a mis en place un numéro vert pour les espaces publics métropolitains, et notamment la voirie.

Vous pouvez contacter le numéro vert au 0 800 805 807

Ou envoyer un mail à cette adresse :
accueil.espace-public@lametro.fr

Eau potable

Abonnement, factures :

04 76 72 49 21 (Régie Eau Potable Grenoble-Alpes Métropole)

Problèmes techniques :

04 76 72 49 21 (Régie Eau Potable Grenoble-Alpes Métropole)

Astreinte : 04 76 98 24 27



Restauration scolaire

Depuis la rentrée scolaire 2015, la commune travaille avec Guillaud Traiteur pour la restauration scolaire de l'école les Épis d'or.

Guillaud Traiteur est une société qui a été créée en 1990, par Christian Guillaud. Elle était alors spécialisée dans l'activité de traiteur événementiel. La société a évolué en fonction des demandes, pour se spécialiser dans la restauration collective, tout en gardant sa marque de fabrique, la cuisine traditionnelle, élaborée en liaison froide. Aujourd'hui gérée par Frédéric Guillaud, la société continue d'évoluer pour satisfaire les clients. En 2012, la société emménage dans

de nouveaux locaux se trouvant en Isère, à la Côte Saint-André. Au menu, des produits locaux, issus d'une agriculture raisonnée, des produits bio, des menus variés et équilibrés élaborés par deux diététiciennes diplômées.

C'est une entreprise totalement privée, ce qui leur permet de proposer des produits locaux et de qualité. Comme par exemple, la viande bovine provient exclusivement de l'Isère, le porc de la région Rhône-Alpes et le poisson et la volaille, de France. L'équipe commerciale de Guillaud Traiteur vient à la rencontre des enfants et du personnel de cantine

afin de prendre en compte leurs remarques et s'améliorer. De nouvelles idées sont proposées régulièrement pour satisfaire et surprendre leurs usagers.



Le Conseil Municipal des Jeunes, c'est parti !

ENGAGEMENT DE CAMPAGNE TENANT À CŒUR DE TOUTE L'ÉQUIPE MUNICIPALE, CE NOUVEAU PROJET, PRÉSENTÉ LORS DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL PAR M^{ME} ISABELLE LORDEY, VIENT DE DÉMARRER.

PRENDS DES DÉCISIONS POUR TA COMMUNE.

C'est l'ensemble des habitants qui anime Saint-Paul de Varces. Impliquer les jeunes dans la vie locale du village est une volonté forte de l'équipe municipale. C'est pourquoi le CMJ sera lancé le 14 mai 2016.

Nos jeunes élèves Saint-Pognards des classes de CE2 et CM1 pourront alors participer aux élections de ce premier Conseil Municipal des Jeunes. Ils pourront partager leurs idées, discuter de différents sujets, élaborer des projets et tout mettre en place pour pouvoir les concrétiser au sein de l'équipe CMJ.

Ils deviendront ainsi des acteurs principaux de la vie locale de leur village. Le CMJ est aussi un lieu d'apprentis-

sage de la citoyenneté, de découverte des institutions. Il permet également de prendre conscience des droits et des devoirs des citoyens responsables. En son sein, les jeunes pourront ensemble donner leur avis, prendre la parole, écouter et respecter l'autre.

Épaulés par des élus adultes et Anne-Laure Gothon, animatrice CMJ, les jeunes élus mèneront leurs projets.

LE CMJ COMMENT ÇA MARCHE ?

Les jeunes élus sont les représentants des autres jeunes auprès de la municipalité. Une fois par mois, une réunion de travail afin de mener à bien les objectifs du CMJ sera animée par l'animatrice et des élus référents adultes.

Une réunion plénière, en présence du maire, se tiendra une fois par trimestre en salle du conseil.

LES ÉLECTIONS, COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour être électeur, les jeunes doivent être scolarisés dans un établissement en classe de CE2 ou CM1 et posséder une carte de jeune électeur signée. Pour être candidat, les jeunes doivent être électeur Saint-Pognard, remplir la fiche de candidature et les autorisations parentales.

Les élections se dérouleront le 25 juin 2016, à la mairie, en salle du conseil. Après l'annonce officielle des résultats, deux conseillers titulaires et deux conseillers suppléants seront alors élus par niveaux scolaires pour un mandat de deux années.



CALENDRIER

27 avril 2016

Réunion d'information en mairie

14 mai 2016

Date limite de dépôts de candidatures

30 mai au 4 juin 2016

Préparation de la campagne électorale avec les candidats

13 au 17 juin 2016

Campagne électorale

25 juin 2016 : élections

24 septembre 2016

Journée d'intégration

8 octobre 2016

Séance plénière d'installation



Le CCAS a fêté les rois avec les anciens du village

Comme le veut la tradition, début janvier, les anciens de la commune étaient invités par la municipalité et les membres du CCAS à déguster la galette des rois.

C'était l'occasion pour le maire, David Richard et l'adjointe en charge

du CCAS et de la solidarité, Marie Bernard, de leur souhaiter une très bonne année.

Denis Metzger, conseiller délégué aux personnes âgées et en charge du CCAS, avait comme à son habitude décoré avec goût, la salle et la table.

Chacun a pu échanger avec sourire et bonne humeur, autour d'un verre de l'amitié, tout en partageant les délicieuses galettes préparées par le Fournil de Saint-Paul.



CCAS Nouvelle composition du conseil d'administration

Suite à la démission d'une conseillère municipale, également élue au conseil d'administration du CCAS, en décembre 2015, une nouvelle élection des représentants de la commune au conseil d'administration a été réalisée lors du conseil municipal du 23 mars 2016.

Le conseil d'administration est donc dorénavant composé de M^{mes} Bernard, Lordey, Lieutaud et Deuil et MM. Metzger et Coppel, qui représentent les élus du conseil municipal.

Sous l'impulsion de la 4^e adjointe Marie Bernard et de Denis Metzger, et avec l'aide des autres élus et des membres du conseil d'administration, l'activité du CCAS s'est fortement structurée et professionnalisée depuis son installation. Son action porte sur 3 axes principaux :

- **Action auprès des personnes en difficulté sociale ou médicale :** coordinations avec les intervenants sociaux, médicaux et paramédicaux au sujet de personnes en grande fragilité, aide à la constitution de dossiers de demande d'aides sociales (APA...), etc.

- **Logements communaux :** application de la procédure définie pour l'attribution des logements communaux

- **Lien intergénérationnel et actions auprès des personnes âgées :** transports communaux hebdomadaires vers les commerces de proximité pour les personnes âgées, colis de Noël, soutien au club des Anciens et développement des liens entre le service jeunesse de la commune et les personnes âgées.

Les bébés de la commune à l'honneur

Le 6 février, les membres du CCAS ont invité à la mairie, les parents des bébés nés au cours du dernier semestre 2015. C'était la deuxième fois qu'avait lieu cette rencontre.

Entre la première édition et celle-ci, la commune a compté 14 nouvelles naissances. Six familles et leur nouveau-né étaient présents.

Ce fut un moment d'échange et de partage autour d'un verre de l'amitié. Un joli cadeau de naissance, petit album photo, a été remis aux parents par Marie Bernard et Denis Metzger. Les parents qui n'ont pas pu se rendre à cette invitation ont eu la possibilité de récupérer le cadeau en mairie.



Modification du PLU, où en est-on ?

Depuis fin 2015, la Métropole a structuré son nouveau service urbanisme, permettant ainsi d'avoir des interlocuteurs techniques en complément des élus en charge du dossier. Les échanges avec la MÉTRO sur la modification du PLU, et par voie de conséquence sur l'aménagement du Villarey, ont de ce fait pris une autre tournure.

Les « négociations » étaient jusqu'alors focalisées sur le nombre de logements à construire dans cette zone, pour respecter les documents d'urbanisme votés par l'équipe municipale précédente (PADD et PLU), qui imposent encore actuellement d'en construire entre 90 et 130. L'arri-

vée de ce service, leur visite du site et leurs échanges avec les élus travaillant sur ce dossier, M^{me} Danièle Lieutaud, MM. Didier Arnaud, Jean-Luc Bénis et Patrick Coillard, et le service urbanisme de la commune, ont permis d'améliorer leur compréhension des enjeux de cette zone au cœur de notre village et de mener une véritable réflexion sur son aménagement.

Plusieurs pistes ont ainsi été évoquées avant de finaliser un nouveau dossier qui sera présenté en comité d'instruction de la MÉTRO avant l'été. S'il est accepté, la procédure de modification du PLU (sur la base de ce dossier), sera lancée par la MÉTRO qui est désormais compétente sur les

documents d'urbanisme. L'objectif est de pouvoir officiellement entériner cette modification avant la fin de l'année 2016.

De nombreuses discussions avec l'AURG, le CAUE, des architectes conseils, des paysagistes, et des visites de site ont permis à l'équipe municipale d'élaborer un cahier des charges qui sera intégré à la modification du PLU et qui s'imposera ainsi à toute future opération de la zone du Villarey.

Tous ces éléments seront présentés et mis à disposition de tous les habitants lorsqu'ils auront été validés par le comité d'instruction de la MÉTRO.

Salle polyvalente le projet est lancé !

Conformément à ses engagements, l'équipe municipale a fait jouer la démocratie en organisant une consultation directe des habitants pour le projet de future salle polyvalente. Lors de cette consultation sur deux orientations de projet, à savoir la réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes ou la construction d'un nouveau bâtiment à côté de l'école, les Saint-Pognards se sont majoritairement prononcés pour la réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes.

Même si la participation de cette consultation n'a pas été à la hauteur de nos espérances étant donné l'importance de ce projet pour notre village, la municipalité a décidé de valider cette décision et de lancer

sa mise en œuvre. Issue du vote des habitants, qui pouvaient tous exprimer leur souhait à travers un vote ouvert et transparent, elle ne souffre aucune contestation démocratique.

Un premier questionnaire a été envoyé aux associations pour connaître tous leurs besoins (usages, matériel, stockage, etc.). Un cahier des charges précis sera ensuite établi pour consulter plusieurs architectes

et finaliser/compléter l'étude générale réalisée précédemment, avant consultation des entreprises pour la réalisation du projet. Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancée de ce projet, désormais sur les rails !

les Saint-Pognards se sont majoritairement prononcés pour la réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes.





Maison Rochas

La municipalité a décidé en 2015 de se séparer de la maison Rochas, achetée en 2006 par la précédente équipe municipale et jamais rénovée depuis, afin de stopper sa dégradation inéluctable. En effet, les finances de la commune ne permettent pas de procéder à sa restauration en vue d'accueillir du public. Plusieurs acquéreurs se sont mani-

festés pour la reprise d'une partie du bâtiment afin d'y réaliser leur habitation principale. La municipalité a donc travaillé sur une division en 3 lots de la propriété, division actée lors du dernier conseil municipal. Afin de préserver de manière pérenne le caractère architectural de cette bâtisse, la commune a élaboré un cahier des charges pour tous les

aspects extérieurs, qui est annexé à la promesse de vente, et qui s'imposera donc à tous les membres de la copropriété qui sera créée. À ce jour, 2 des 3 lots ont été vendus, et le dernier lot qui concerne la grange (surface 180 m²) ainsi que la cave (90 m²) est toujours disponible à la vente.

Politique d'accessibilité et mise en conformité des bâtiments publics

LA FRANCE A DÉCIDÉ Avec quel budget, selon quelle méthode ?

Le législateur, avec la loi du 11 février 2005, a décidé de rendre accessible aux personnes handicapées tous les bâtiments qui reçoivent du public. Les conseils municipaux ont à faire face à de très nombreuses obligations pour se conformer à la loi. Devant un corpus normatif et réglementaire qui ne cesse d'enfler, les communes sont toutes devant la même difficulté : avec quel budget ?

La commune de Saint-Paul de Varcès a vu son conseil municipal renouvelé en 2014, et cette demande sociale, datant de plus de 10 ans, a été entendue par la nouvelle équipe, qui regrette le retard pris antérieurement sur ce dossier. Les élus actuels ont pris en charge cette politique pour transformer ces orientations en actions et réalisations.

Dès notre prise de fonction, nous avons très rapidement fait réaliser un diagnostic de sécurité et d'accessibilité de notre groupe scolaire qui n'avait jamais fait l'objet de régularisation de mise en conformité.

Ainsi priorité a été donnée à la mise en sécurité et accessibilité du groupe scolaire, utilisé au quotidien par les enfants, les parents et les enseignants. Viendra ensuite la mise en accessibilité de la mairie fréquentée à un moment ou un autre par chaque habitant. Suivront les locaux associatifs sur lesquels une réflexion plus globale est en cours, puis le complexe sportif (terrain de foot) pour terminer par l'église et le cimetière.

Ces travaux représentent pour notre commune un effort financier très important, sur une courte durée (350 000 € TTC). Nous avons maintenant un maximum de 6 ans pour mettre en conformité l'ensemble des

bâtiments communaux recevant du public.

L'année 2015 a été marquée par une grande implication des élus et de l'ensemble des acteurs pour élaborer notre Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée). L'intérêt de s'appuyer sur une expertise extérieure, nous a permis de l'intégrer dans nos réflexions, et d'engendrer une prise de conscience globale sur la problématique d'accessibilité.

Cette prise en compte des usagers vulnérables doit permettre d'améliorer la qualité d'usage pour tous, ce qui constitue un objectif fort de notre mandat.



Internet haut débit, où en est-on ?

10

RÉTROSPECTIVE

2008 - Au niveau départemental: les premières initiatives sur le haut débit

Le département de l'Isère engage ses premières opérations d'aménagement numérique avec la mise en place d'un réseau **wifi (WiMax)** destiné à couvrir les zones blanches¹ du département. L'intervention départementale consiste à fournir aux communes, qui le souhaitent, un accès internet à **haut débit (4 Mo)** via une solution hertzienne et wifi. Initialement, 148 communes de l'Isère ont adhéré à cette démarche dont Varcès, mais pas Saint-Paul de Varcès. Ce choix aura des conséquences, notamment en termes financiers, en 2016 comme expliqué plus loin.

2010 - Au niveau national: lancement du programme national « très haut débit »

En juin 2010, l'État lance le **programme national « très haut débit »** (PNTHD) avec pour objectif de raccorder 70 % des foyers au très haut débit d'ici à 2020 et 100 % en 2022. L'État, ne pouvant supporter seul le coût d'un tel projet, initie fin 2010 un appel aux opérateurs privés sous la forme d'un **appel à manifestations d'intentions d'investissements (AMII)**.

¹ Zones blanches: ce sont les zones non desservies par les réseaux haut débit fixes

2011 - Au niveau national: lancement de l'appel à manifestations d'intentions d'investissements

Au niveau départemental: lancement du réseau d'initiative publique

L'appel à manifestations d'intentions d'investissements visait à « recueillir **les intentions d'investissement** des opérateurs en matière de déploiements de réseaux de boucle locale à très haut débit à horizon de 5 ans en dehors des zones très denses »²

LE DÉBIT :

Il définit la quantité de données, exprimées en bits, susceptibles d'être transférées par seconde.

LE TRÈS HAUT DÉBIT :

La notion de « très haut débit » est relative dans la mesure où les technologies évoluent. Néanmoins, en ligne avec les usages de la Commission européenne, le plan FTHD définit le très haut débit comme le débit descendant (ie réception des données) supérieur à 30 Mégabits.

pour le 31 janvier 2011. Par opérateurs, sont sous-entendus les « opérateurs privés » tels Orange, SFR... En d'autres termes, il s'agit non seulement d'identifier les zones géographiques pour lesquelles des opérateurs privés sont prêts à investir, mais également, si l'intention est

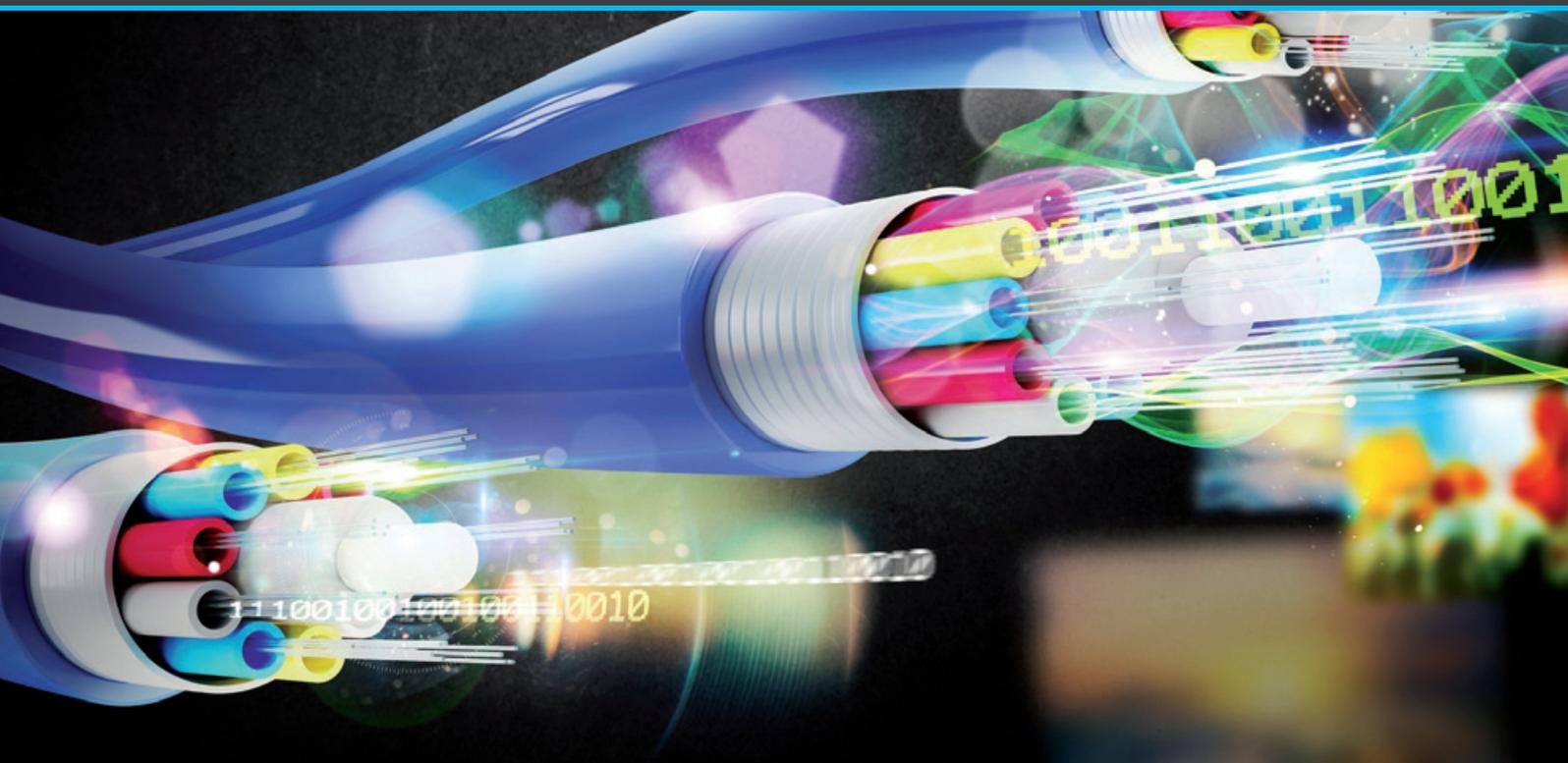
² Extrait du SDTAN (schéma directeur territorial de l'aménagement numérique)

confirmée, de leur garantir l'**exclusivité sur le territoire concerné**. L'initiative privée prime alors sur l'initiative publique.

En Isère, les résultats de la procédure AMII montrent l'intérêt des opérateurs pour, entre autres, la zone couverte par Grenoble-Alpes Métropole qui comprend alors 27 communes dont Saint-Paul de Varcès qui, pour rappel, a rejoint cette intercommunalité en 2004. Suite à la

consultation des opérateurs, le marché est attribué à l'opérateur **Orange** pour Grenoble-Alpes Métropole.

Dans le même temps (9 juin 2011), pour généraliser son programme lancé en 2008 et pour couvrir les zones qui ne font pas l'objet d'investissements par les opérateurs privés, le conseil général de l'Isère lance un



réseau d'initiative publique (RIP) destiné à la couverture numérique très haut débit du département, hors zone AMII (voir [2]).

2013 - Au niveau national : lancement du plan France « très haut débit »

En remplacement du programme national « très haut débit », l'État lance le plan France « très haut débit » pour couvrir l'intégralité du territoire d'ici 2022. Afin d'atteindre cet objectif, ce plan prévoit un investissement de 20 milliards d'euros sur dix ans, partagé entre les opérateurs privés, l'État et les collectivités territoriales. Pour respecter l'échéance 2022 et éviter le déploiement de plusieurs réseaux en parallèle, le plan crée deux zones :

- Les zones conventionnées (soit 57% de la population pour un investissement de 6 à 7 milliards d'euros) qui couvrent le périmètre des zones AMII. Les opérateurs privés s'engagent à déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné final (FTTH) d'ici à 2020. Ces déploiements seront effectués dans le cadre de conventions signées entre les opérateurs, l'État et les collectivités territoriales concernées. Elles per-

mettent aux élus de définir, avec les opérateurs, les zones à raccorder en priorité. À noter que cette convention a été signée récemment (29 janvier 2016) par la Métro pour les 27 communes de la zone AMII de l'ex Grenoble-Alpes Métropole.

- Les zones non conventionnées : les collectivités territoriales déploient des réseaux d'initiative publique. En Isère, cette responsabilité est assurée par le conseil départemental.

FTTH (Fiber To The Home en anglais) : il s'agit de déployer la fibre optique jusqu'à l'abonné final.

2015 - Niveau local : prise de compétences par la Métropole au 1er janvier 2015

C'est dans ce contexte que la MÉTRO prend le 1^{er} janvier 2015 la compétence sur le numérique en matière d'infrastructures et de réseau. Dès janvier 2015, elle crée un groupe de travail « Aménagement numérique du territoire et usages » auquel participe activement la commune de Saint-Paul de Varces (représentée par monsieur Richard, maire, et monsieur

Coppel, conseiller municipal). Par cette initiative, la MÉTRO souhaite atteindre les objectifs suivants :

- Offrir une solution transitoire de type wifi aux 27 communes de la zone AMII pour lesquelles Orange ne prévoit pas un déploiement rapide ;
- Déployer la fibre optique sur les 22 autres communes de la MÉTRO, qui ont intégré la MÉTRO en 2014 et qui de ce fait ne sont pas en zone AMII.

Ce groupe de travail, animé par monsieur Deslattes³ de la MÉTRO, s'est réuni à plusieurs reprises :

- **6 janvier 2015** : Première réunion pour faire le point sur la prise de compétence « Aménagement numérique » par la MÉTRO et présenter la feuille de route du groupe de travail. Il est prévu de réaliser un diagnostic sur l'accès au numérique pour chaque commune, membre de ce groupe de travail, à partir d'un questionnaire « relatif aux engagements et attentes de la collectivité en matière de numérique » dans lequel chaque commune pourra exprimer ses doléances.

³ Chargé de mission aménagement numérique à la Direction Générale Adjointe Développement-Attractivité de la Métro

• **25 juin 2015** : Présentation des résultats de l'enquête sur le numérique. 36 communes sur les 49 concernées, dont Saint-Paul de Varcès, ont retourné ce questionnaire. Il ressort du dépouillement, réalisé par la MÉTRO, que Saint-Paul de Varcès et 9 autres communes ont les besoins les plus importants.

• **8 juillet 2015** : Présentation par monsieur Chaminade, délégué régional Alpes chez Orange, de l'avancement du déploiement de la fibre optique sur la zone AMII de la MÉTRO. Les priorités pour la période 2015 - 2020 sont dévoilées en séance : Saint-Paul de Varcès y figure en dernière position. Il faut savoir que le mode de déploiement, retenu par Orange, consiste à déployer en « tâche d'huile », à partir de zones déjà équipées. Les communes les plus éloignées, à l'image de la nôtre, seront donc traitées en dernier.

• **22 octobre 2015** : Présentation par le conseil départemental de la solution d'attente de montée en débit (wifi). **Notre commune, appartenant à la zone AMII, n'est pas concernée** ; pour rappel, la zone AMII est l'exclusivité de l'opérateur privé Orange et le cadre légal indique que cette zone ne peut donc pas faire l'objet d'investissement public.

• **9 décembre 2015** : Précisions sur la convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH avec Orange. Cette convention permet d'afficher les engagements d'Orange et de la MÉTRO sur la zone conventionnée (l'ex zone AMII). Cette convention a été soumise au vote des délégués communautaires. Notre commune s'est abstenue lors de ce vote pour protester contre le déploiement trop tardif.

• **18 mars 2016** : Rencontre réservée aux communes de la zone AMII ayant adhéré au plan de du département en 2008. Saint-Paul de Varcès y est invitée. L'objectif est de finaliser le plan de déploiement du wifi (lieu d'installation des mâts wifi) sur les communes concernées afin de pouvoir délibérer au plus vite dans les différents conseils communaux. En effet, il devient urgent de mettre en œuvre la solution pour 2 raisons :

- Le département n'a pas prévu de financement au delà de 2016.
- Cette solution est une solution d'attente du déploiement par Orange de la fibre optique, donc plus la mise en œuvre est tardive moins elle se justifie, Orange s'étant engagé à déployer tout son réseau pour 2020.

À l'occasion de cette réunion, il est proposé à Saint-Paul de Varcès de rejoindre cette initiative mais **avec un financement de 50 % du département** contre 100 % pour les communes ayant adhéré à l'origine en 2008.

BILAN ET PERSPECTIVES POUR SAINT-PAUL DE VARCÈS

Pour résumer, Saint-Paul de Varcès appartient à une zone dite AMII où le déploiement de la fibre optique est d'initiative privée et sur des fonds privés, en l'occurrence ceux d'Orange. Notre commune est donc tributaire du calendrier de déploiement proposé par cet opérateur, calendrier très défavorable pour nous, puisque Saint-Paul de Varcès figure en fin de liste. Le déploiement ne devrait donc **pas être envisageable avant un horizon à 2020**.

QUE FAIRE POUR CHANGER CETTE SITUATION ?

Entièrement mobilisée pour trouver rapidement une solution, l'équipe municipale étudie plusieurs pistes :

- Rejoindre la solution d'attente (wifi) mise en place par le département ;
- Autofinancer la mise en place d'un nœud ADSL sur notre commune ou trouver un moyen de le faire financer en avance de phase par Orange ;
- Convaincre Orange d'avancer son déploiement sur Saint-Paul de Varcès.

QUELQUES PRÉCISIONS SUR LA COMMUNE VOISINE DE VARCÈS

Plusieurs personnes ont eu connaissance de la mise en place d'une solution transitoire pour Varcès, en attendant le déploiement de la fibre optique, et nous ont demandé pourquoi il n'en est pas de même pour Saint-Paul de Varcès. Cette question est pertinente puisque nos deux communes ont le même statut, celui d'appartenir à la zone AMII sous initiative privée de l'opérateur Orange, à la différence près que Varcès fait partie des communes qui ont adhéré à l'initiative du département en 2008 (voir plus haut), donc avant que ne soit lancé le programme national sur le haut débit en 2011. Or cet engagement bien qu'initié en 2008 par le département, ne se concrétise qu'aujourd'hui en 2016, donc 8 ans plus tard, suite à des retards liés aux évolutions réglementaires et technologiques. Cette montée en débit sera entièrement financée par le département.

Nous ne pouvons donc malheureusement pas aujourd'hui en profiter dans les mêmes conditions.

RÉFÉRENCES

[1] <http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Isere.pdf>

[2] [https://www.isere.fr/Documents/amenagement/territoire numerique/deliberation 2012.pdf](https://www.isere.fr/Documents/amenagement/territoire_numerique/deliberation_2012.pdf)

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.iserehd.net/>

[https://www.isere.fr/Documents/amenagement/territoire numerique/deliberation 2013.pdf](https://www.isere.fr/Documents/amenagement/territoire_numerique/deliberation_2013.pdf)

http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/sdtan_isere_revise_300115.pdf

<http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/fibre/annexes-2013-1475-liste-communes-ztd.pdf>

<http://observatoire.francethd.fr>

http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/dp_conference-plan-fthd_2015.pdf

<http://www.lagazettedescommunes.com/397376/plan-france-tres-haut-debit-numericable-sfr-chamboule-la-zone-dinitiative-privée/>

http://www.economie.gouv.fr/files/finances/presse/dossiers_de_presse/110428thd.pdf



Lotissement de l'église à l'entrée du village : la facture !

Comme l'équipe municipale s'y était engagée, nous publions dans ce bulletin le coût total des travaux d'aménagement effectués par des entreprises sur le chantier de ce lotissement :

- Pose des pieux pour les fondations : 17 000€
- Modification du carrefour pour l'entrée du lotissement : 43 706,33€
- Terrassement, aménagement et déplacement de la conduite d'eau, achat des boîtes aux lettres et prise en charge du balthazar jusqu'à l'entrée des maisons : 35 000€*
- Coût des études : 7 450€
- Branchement électrique du lotissement : 7 904,63€.

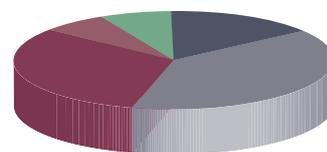
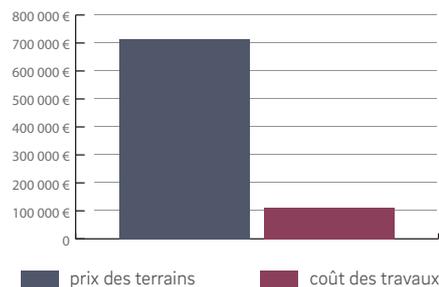
*engagé devant notaire

Voici le détail des travaux réalisés :

Soit un coût total de 111 060,96€ à charge de la commune. Pour

mémoire, la vente des terrains a rapporté 714 000€ à la commune. Le montant des travaux représente donc 15,5% du produit de la vente des terrains.

Les travaux de réalisation des aménagements sur le bord de la route ont quant à eux représenté un montant de 29 620,48€. Initialement prévu sous forme d'un merlon de 2m de haut, la municipalité a décidé après avoir échangé avec les nouveaux propriétaires, de modifier cet aménagement pour le rendre plus paysager et plus agréable pour la nouvelle entrée du village. Grâce à un travail effectué en grande partie par les services municipaux, le coût de cette réalisation a pu être maîtrisé tout en proposant un aménagement de qualité, alliant esthétisme et protection des déplacements doux.



Comme vous l'avez constaté, les agents municipaux ont terminé ce projet avec la réalisation de travaux d'aménagement esthétique avec la végétalisation des talus, et l'utilisation d'éléments du patrimoine communal qu'ils ont rénovés à cet effet. Nous aurons ainsi désormais une belle entrée de village, typique de notre histoire et de notre identité!



Réorganisation des services techniques : des agents toujours au service de l'intérêt public !

Le transfert de compétences (voiries, eau potable) à Grenoble Alpes Métropole et la mutation d'un agent technique ont significativement réduit le nombre d'agents techniques de la commune. L'équipe technique communale est aujourd'hui composée de 4 agents, Noël Bois, Stéphane Giangrasso, Patrick Gibaldi et Christophe Tonoli, agissant sous la responsabilité de Christophe Gros.

Ces 5 agents, parfois renforcés par des stagiaires ou des contrats courts selon les besoins, effectuent un travail de très grande qualité. Déneigement l'hiver, entretien et fleurissement de la commune, du patrimoine et des bâtiments communaux, organisation et soutien logistique lors des manifestations et des commémorations sont quelques-unes de leurs missions principales.

Entretien du patrimoine - Depuis le début d'année 2016, l'équipe a restauré entièrement les volets de la mairie, qui étaient dans un état pitoyable par manque d'entretien depuis de trop nombreuses années. La terrasse de la mairie a également été nettoyée. La maison communale est désormais bien plus accueillante!

Cette année, lors des commémorations du 8 mai et à l'initiative du Comité du Souvenir Français de Vif, le maire de Saint-Paul de Varces procède à l'inauguration d'une plaque près de la stèle des six combattants fusillés en juillet 1944, au lieu-dit Champ de la Porte. Cette plaque rappelle, en résumé, les faits qui se sont déroulés à l'époque en ce lieu.



ZOOM SUR LE MONUMENT AUX MORTS CHAMP DE LA PORTE

Ce monument a été érigé en souvenir de 6 F.F.I. (Forces Françaises de l'Intérieur), appellation décrétée par le Général de Gaulle, pour officialiser auprès des Alliés les combattants volontaires de la Résistance à partir du 6 juin 1944.

Alors qu'ils stationnaient à Vassieux-en-Vercors, ils furent attaqués par l'armée allemande qui investit le Vercors du 21 au 23 juillet 1944. Ses unités aéroportées semèrent massacres et incendies sur le plateau.

Le 23 juillet, le Commandant Hervieux, commandant du maquis du Vercors depuis la fin mai 1944, donna l'ordre de dispersion. Les unités du Vercors se divisèrent en maquis autonomes et essayèrent de rejoindre d'autres formations à travers les Alpes.

Alors qu'ils descendaient du Vercors avec un blessé grave en s'arrêtant dans des fermes pour se reposer, se restaurer, soigner la victime, et désiraient rejoindre la région grenobloise où ils étaient attendus, les Allemands, de leur nid de surveillance, leur ont tiré dessus à l'aide de mitrailleuses. Leur tuerie achevée, ils ont ensuite emprunté dans une ferme des pelles et des pioches pour les ensevelir. Le cultivateur les a suivis et à leur départ, avec l'aide de quelques habitants, les a déterrés.

Certains corps furent rendus à leur famille quelques jours plus tard, d'autres reposent à la Nécropole Nationale de Saint-Nizier-du-Moucherotte et aucun n'a été inhumé définitivement à Saint-Paul-de-Varces.

Ainsi, pour toutes les résistantes et résistants, pour tous les maquisards, pour tous les F.F.I., pour toutes ces femmes et ces hommes, morts pour la France et pour la Liberté, les habitants et les passants se souviendront.

ENVIRONNEMENT

14

Commission extra-municipale

« CADRE DE VIE & ENVIRONNEMENT »

La commission, dont la coordination est assurée par Maia Allegre, travaille sur des problématiques liées au « cadre de vie et à l'environnement » au sens large du terme. Les motivations de chacun sont diverses : rendre notre village plus agréable à vivre, prendre en compte les contraintes environnementales, respecter la nature, faciliter les rencontres entre habitants...

Depuis mars 2015, plusieurs sujets ont été mis en avant et ont donné naissance à des groupes de réflexion selon les centres d'intérêts de chacun :

- **Les déplacements :** Tracés de chemins doux au cœur du village et recensement des chemins de randonnée autour du village ;

- **Les services aux habitants :** Évaluation d'un service de retrait des encombrants pour les particuliers et d'un service de mise en relation entre particuliers (prêt de matériel, services, co-voiturage...);

- **Le tri et les déchets :** Le respect de l'environnement à travers la généralisation du tri sélectif (mairie, école), la sensibilisation aux impacts des produits chimiques sur notre environnement, mise en place de composteurs collectifs...

- **L'embellissement de notre village :** Fleurissement, travaux divers...

En 2016, la commission a pris le rythme d'une réunion toutes les quatre à six semaines au cours desquelles chaque groupe, qui travaille par ailleurs en toute autonomie, présente l'avancée de son travail. Chacun s'exprime librement sur les projets en cours, mais aussi sur tout autre sujet en rapport avec la vie de notre village. La bonne humeur, la motivation générale et la confiance favorisent les échanges, enrichissant ainsi le travail de chacun.

Les différents projets vous seront présentés plus en détail dans les prochains « Bulletins ».



Débroussaillage

La commune de Saint-Paul de Varces est concernée par les arrêtés du préfet de l'Isère concernant le débroussaillage réglementaire.

Les arbres, buissons et broussailles remplissent des fonctions écologiques de régulation climatique et hydrique, de stabilisation des sols et des berges de cours d'eau. Ils fournissent également des milieux de nidification pour les oiseaux et des abris pour toute la petite faune terrestre.

Les travaux d'entretien des milieux naturels, pour éviter des incendies, doivent être menés en respectant la faune sauvage.

Il faut ainsi éviter de débroussailler et de couper des arbres et buissons durant la période de nidification des oiseaux, entre le 15 mars et le 15 août. Les rouges gorges, les pies grièches écorcheurs nichent dans les buissons. Les pics, les mésanges, les rouges queues et les chouettes chevêches utilisent les trous dans les troncs des arbres pour nicher. Ne détruisons pas ces sites naturels de nidification.

Les meilleures périodes pour faire les travaux sont l'automne et l'hiver.

Autre petit conseil, avant de couper, regardez si par hasard il n'y a pas un nid. Évitez de le détruire inutilement. L'élagage, le débroussaillage et les coupes doivent se faire « en douceur » sans agresser le végétal et sans engins déchiqueteurs.

Protection contre les incendies ou les risques naturels et préservation de la biodiversité sont compatibles.

Les tickets TAG désormais en vente au VIVAL de Saint-Paul !



Sous l'impulsion de M^{me} Janine Brun, conseillère municipale déléguée aux transports, le Vival de Saint-Paul a passé un accord commercial avec la SÉMITAG pour la vente de tickets et abonnements TAG. Le terminal qui a été installé permet en effet de recharger la plupart

des titres TAG: titres à décompte (1 voyage - 10 voyages - 30 voyages), tarifs réduits, abonnements mensuels et annuels. Pour mémoire, le titre unitaire vendu à bord coûte 2€ contre 1,50€ lorsqu'il est acheté chez leur dépositaire. Le Vival propose ainsi un service de proximité supplémentaire aux Saint-Pognards.

Enquête sur les déplacements : les résultats

Suite à l'enquête sur les déplacements réalisée par l'équipe municipale, M^{me} Janine BRUN a communiqué le dossier et tous les résultats au SMTC, organisateur des transports dans notre agglomération, afin que toutes les remarques et les demandes des habitants puissent être prises en considération. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites qui seront apportées

à ce dossier que notre équipe suit de très près. D'ailleurs, la vente des tickets TAG sur la commune était une demande que l'on retrouvait dans les résultats de l'enquête. Les résultats complets de l'enquête sont quant à eux publiés dans le feuillet spécial joint à ce bulletin municipal.



Comités de déplacements du secteur GRAND SUD

Nous rappelons que tous les habitants peuvent participer aux comités de déplacements du secteur Grand Sud. Ces réunions rassemblent représentants du SMTC (élus et services), et les habitants et élus des communes du secteur géographique Grand Sud. Elles visent à présenter les nouveaux projets du SMTC et surtout à resserrer les liens avec les habitants et utilisateurs des transports en commun. Problèmes rencontrés, suggestions, vous pouvez poser toutes vos questions et tous vos commentaires lors

de ces instances. N'hésitez pas à exprimer en direct vos problématiques et vos demandes ! Vous pouvez lire le compte-rendu du dernier comité de déplacement sur le site du SMTC et trouver les informations sur les prochains rendez-vous.



Plus d'information : www.smtc-grenoble.org

Vival

Depuis juin 2015, le local commercial occupé par le Panier de Saint-Paul demeurait vide, faute de repreneur. Pourtant, dans l'ombre, l'équipe municipale ne ménageait pas ses efforts pour relancer l'activité de ce commerce de proximité.

Suite à la rétractation d'un premier repreneur le matin même de la signature du bail, le 17 juillet 2015, l'équipe municipale a dû reprendre l'ensemble de la démarche, aidée par madame Pozzera du groupe Casino avec qui nous avons collaboré depuis le début de nos recherches.

Après plusieurs candidatures infructueuses, en ce début d'année 2016, le groupe Casino nous a fait rencontrer la future gérante de ce commerce, madame Liprandi. Son projet (alimentation générale, traiteur asiatique, tickets TAG dans un premier temps, puis presse, relais colis et jeux à gratter dans un second temps) répondait à notre exigence d'offre multiservice que nous avons estimée indispensable pour assurer la pérennité d'un tel commerce au sein de notre village.

Une soirée d'inauguration du magasin Vival a eu lieu le 4 mars, permettant aux habitants de rencontrer la future commerçante, avant son ouverture le lendemain matin. Il appartient désormais à chacun d'entre nous de le faire vivre pour inscrire dans la durée ce service de proximité. Nous souhaitons donc longue vie à ce commerce et la plus grande réussite à Molika Liprandi.



Pizza

Depuis le 30 mars dernier, Kev Pizza installe son camion à pizza du mercredi au dimanche soir sur la place de l'église. Comme vous avez sans doute pu le voir sur les flyers distribués dans les boîtes aux lettres de la commune, celui-ci propose une large gamme de pizzas, pour tous les goûts. Nous souhaitons une bonne installation à ce nouveau commerçant, tenu par Kévin Procacci.



Hommage à Edith Piaf

Ce 16 décembre 2015 en l'église de Saint-Paul de Varcès, l'école de musique de Claix « Fernand Veyret » a rendu un vibrant hommage à Edith Piaf fêtant ainsi le centenaire de sa naissance. 47 choristes ont interprété les plus grands classiques de la « môme », de l'homme à la moto, les amants d'un jour, l'hymne à l'amour en passant par la vie en rose. La centaine de spectateurs présente est repartie en fredonnant des airs inoubliables.



La générosité à Saint-Paul

Cette année le téléthon était installé à l'école « Les Épis d'Or » pour cause d'élections régionales.

Tôt le matin l'équipe des services techniques et des bénévoles ont installé les chapiteaux et la logistique nécessaires au bon déroulement de la journée.

Pour les plus gourmands, le Sou des Écoles tenait la buvette et nous régalaient de bons desserts.

Les élus servaient du vin chaud permettant ainsi de nous réchauffer.

Merci aux nombreuses associations présentes : Body Danse et ses démonstrations de danse, la chorale « Au fil du temps » avec son karaoké, Saint-Paul de Varcès Nature pour la confection de nichoirs, mangeoires, hôtels à insectes mais également ses sablés de Noël, Saint-Paul de Varcès Culture qui cette année innovait avec une tombola permettant de remporter des tableaux peints par certains membres de l'association, les bénévoles du footing pour la vie, les sportifs qui avaient le choix entre course et vélos, les ateliers créatifs des bénévoles de la bibliothèque pour la fabrication de cartes de vœux, bracelets, vannerie en papier et fabrication de hérisson avec des livres. L'association Lulu Larme a réalisé des maquillages que les enfants étaient fiers d'arborer.

La commission extra-municipale d'animation participait en vendant des objets téléthon, des friandises, de la barbe à papa, à la pesée du panier garni gagné à 50 g près (poids réel 8 kg 100), un grand merci aux commerçants de Saint-Paul, le Saint-Julien, le Col de l'arc, la boutique R'Eve de mode de Varcès, et aux habitants qui on permis de garnir ce panier. Merci au Fournil de Saint-Paul qui nous a régales avec ses délicieuses brioches. Le club des anciens, resté dans sa salle habituelle, était cependant présent en organisant un concours de belote et en récoltant des dons auprès de ses adhérents.

À 17h des bougies formant le mot téléthon ont été allumées pendant que l'école de musique de Varcès composée d'élèves et de professeurs nous enchantait.

Merci à tous ceux qui ont permis, sous la coordination de Cécile Curtet, la réalisation de cette belle fête de la solidarité.

La générosité était au rendez-vous, 5153 € somme versée intégralement au téléthon.

À 11h, Anne-Laure Gothon, responsable du local des jeunes, a débuté les animations avec un cours de Body Attack réveillant ainsi les personnes présentes.

À 12h, élus et bénévoles ont cuisiné et servi les 183 repas commandés, diots, frites et cette année une nouveauté une mandarine terminait ce repas délicieux aux dires de tous.



Un marché de Noël ensoleillé



Le marché de Noël du samedi 12 décembre fut l'occasion d'une belle fête de notre village.

Sous un beau soleil, à 11h la chorale «Au fil du temps» a chanté. L'après-midi la distribution de papillotes par le Père Noël a ravi petits et grands. Une ancienne carriole du village avait été décorée par la commission extra-municipale d'animation permettant la prise de photo souvenir.

Toute la journée les habitants sont venus découvrir toutes les merveilles des 27 exposants dont 15 habitent la commune, patchwork, tableaux, objets en bois, accessoires cheveux, maroquinerie, chaussures, bijoux, scrapbooking, décorations de Noël, œuvres d'art en verre, miel, noix, produits d'Andalousie et divers produits

artisanaux, qui pour certains étaient réalisés « maison ».

Pendant que les parents effectuaient leurs achats, les enfants étaient maquillés par Lulu Larme.

Côté restauration, le Sou des écoles servait croque monsieur, hot-dogs, et autres gourmandises, côté boisson le vin chaud fut apprécié.

Dès 17h30, des lanternes célestes (biodégradables) ont été lancées dans le ciel, un moment féerique et magique qui a émerveillé les familles venues assister à ce spectacle.

La municipalité tient à remercier le travail important des services techniques permettant ainsi le bon déroulement de ces manifestations.

Dispositif vigilance citoyenne

Depuis le lancement du dispositif vigilance citoyenne le 27 février 2015, une première réunion publique point d'étape s'est tenue le 15 septembre 2015 en Mairie en présence de 15 habitants de notre village. Le 22 mars 2016, une deuxième réunion bilan regroupant une vingtaine d'habitants, Monsieur le Maire, deux gendarmes du commandement de la brigade de Vif ainsi que le conseiller municipal délégué à la sécurité Arnaud Comba, s'est déroulée en salle du conseil à 20h30. Durant celle-ci, un bilan

annuel a été dressé. Il en ressort que le dispositif rassure les concitoyens, permet un échange rapide et efficace sur des actes d'incivilité et de malveillance avec les forces de l'ordre. À l'issue de cette dernière, deux nouveaux habitants ont rejoint les 33 voisins déjà référencés. Toutes les informations concernant le dispositif mais aussi les informations données lors des réunions publiques sont téléchargeables sur le site internet de la commune.



Calendrier des manifestations

MAI 2016

- **dimanche 1^{er}** La route du muguet
- **dimanche 8** Commémorations du 8 mai 1945
- **mardi 10** Concert Chorale Au fil du Temps
- **jeudi 12** Cercle lecture adulte
- **12 au 14** Stage de dessin
- **jeudi 19** Vernissage expo dessins Y. Forestier « L'Auvergne »
- **vendredi 20** Club lecture junior et choix du livre préféré
- **20 et 26** Stage de dessin
- **samedi 21 et dimanche 22** : Ball-trap, ACCA
- **dimanche 29** Course Leucémie Espoir Julien 38

A ce jour, la date du concert des chorales de l'école (pour les parents) à l'église n'est pas encore connue.

JUIN 2016

- **samedi 4** Jeu de piste Sou des Écoles
- **dimanche 12** Fête du foot
- **vendredi 17** Fête de la musique place de l'église
- **samedi 18** Fête de la musique aux Tapaux
- **dimanche 19** La Cornue 2 (relais vtt-trail)
- **samedi 25** Kermesse du Sou des Écoles
- **samedi 25** Concert de chants Corses



L'histoire d'un livre... à la bibliothèque

CERTAINS USAGERS DE LA BIBLIOTHÈQUE NOUS ONT DEMANDÉ CE QUE DEVENAIENT LES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE. ÉLÉMENTS DE RÉPONSE...

Tout droit sorti de l'imagination d'un auteur et mis en beauté par le crayon ou le pinceau d'un illustrateur, me voici arrivé chez vous, dans votre bibliothèque, après un bien long voyage.

On m'a habillé d'une belle couverture transparente pour me protéger, on a pris soin de moi et on m'a installé sur un beau présentoir pour que je vous plaise, à vous, les lecteurs.

On a parlé de moi, certains me trouvaient délicat, frais, poétique, joyeux, enivrant d'autres obsédant, stressant, palpitant...

On m'a commenté lors des cercles de lecture, sur le site web de la bibliothèque.

On m'a touché, caressé, quelquefois jeté, délaissé.

J'ai voyagé de chaumières en chaumières, de mains en mains, on m'a emmené en vacances à la mer, à la plage, dans le train, dans l'avion...

On s'est même chamaillé pour moi, tout le monde me désirait.

Et puis un jour, tout cela a cessé, je me suis senti bien seul, délaissé, abandonné, usé.

Je ne plaisais plus, mon histoire ne faisait plus rêver personne et mon apparence non plus.

Par le plus grand des hasards, je me suis retrouvé métamorphosé en hérisson, en sapin de Noël, j'étais devenu sculpture, une nouvelle vie retrouvée!

Mon voisin d'étagère, tout jauni, a eu moins de chance, il lui manquait des pages, il a fini sa vie dans une poubelle jaune et verte.

Le temps passe et les nouveaux livres remplacent les anciens.

La bibliothèque, comme le jardinier, fait son désherbage au printemps.

Des livres seront vendus, donnés, transformés ou jetés.

Pourquoi? Pour faire place aux nouveautés!

À ne pas manquer :

Toutes les nouveautés à découvrir en bibliothèque ou sur le site web <http://bibliotheque.mairiesaintpaul-varces.fr>

Horaires d'ouverture au public :

Pendant la période scolaire

Mardi et jeudi de 16h30 à 19h

Mercredi de 16h à 18h

Pendant les vacances

Jeudi de 16h à 19h

Dissolution du SIVOM d'Uriol

UN SIVOM EST UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATIONS MULTIPLES. LE SIVOM D'URIOL REGROUPE LES COMMUNES DE VARCES-ALLIÈRES ET RISSET, LE GUA ET SAINT-PAUL DE VARCES. IL EST ACTUELLEMENT GÉRÉ PAR DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES.

Pour Saint-Paul de Varcès, M^{mes} Curtet, Lieutaud et M. Cavaglia siègent au conseil d'administration, qui est présidé par M^{me} Bejuy, adjointe au maire de Varcès.

La mission du SIVOM d'Uriol est de mettre en œuvre à l'échelle du territoire des actions dans les domaines suivants : vie associative, action culturelle, politique sportive. Concrètement, le SIVOM participe depuis plusieurs années à des opérations culturelles ou sportives à vocations intercommunales, comme par exemple l'organisation du Bazar du livre avec les bibliothèques des communes, l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine...

Dissolution - Le conseil municipal a délibéré le 15 décembre 2015 pour se prononcer sur la

dissolution du SIVOM d'Uriol. **Plusieurs raisons ont conduit à cette délibération :**

- Dans le cadre du dernier schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) élaboré en 2011 et qui vise à simplifier et rationaliser la carte intercommunale, M. le Préfet de l'Isère a recommandé la dissolution du syndicat sur la base de 2 critères objectifs : un critère budgétaire (peu ou pas de dépenses d'investissement et de fonctionnement) et l'appartenance à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre plus grand, en l'occurrence Grenoble Alpes Métropole.
- Par ailleurs, après le transfert à la Métropole des compétences de voiries, d'eau

potable, et de l'urbanisme (entre autres) au 1^{er} janvier 2015, de nouvelles compétences devraient être transférées au 1^{er} janvier 2017. Parmi celles-ci, il est fort probable que la culture soit une des compétences transférées.

Ces deux éléments nous ont portés à réaliser un état des lieux du fonctionnement du SIVOM et de son devenir.

D'un point de vue financier, la charge annuelle de ce syndicat oscille autour de 20 000 € pour la commune. Ce montant important est consommé à plus de 30 % par les charges de fonctionnement du syndicat, ce qui diminue d'autant les montants disponibles pour les manifestations ou les aides aux clubs sportifs. De plus, si

les actions dans le domaine culturel sont nombreuses, la compétence sportive du syndicat est très peu développée. Il a donc paru plus intéressant au conseil d'anticiper les mutations à venir du syndicat et des compétences associées (culture, sport...) et de voter la dissolution du syndicat. Cette décision s'est accompagnée de la volonté de continuer à travailler avec les communes alentours sur des projets communs, de manière plus ponctuelle, et sans alourdir financièrement ce fonctionnement par des charges de structure. L'année 2016 sera donc consacrée à clore proprement ce syndicat.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux.

La Fourmi

QUI SOMMES NOUS ?

Le siège à Vif a été créé en 1994 et a employé 70 personnes en 2015 (46 femmes et 24 hommes).

En 2015, 83 clients ont fait appel à La Fourmi, dont 15 familles de Saint-Paul de Varcès.

QUELLE AIDE POUR LES HABITANTS ?

Que ce soit ponctuel ou de façon régulière, La Fourmi propose une aide pour le ménage, repassage, petit bricolage, jardinage, etc.

Dans le cadre des Services à la Personne, les clients de La Fourmi peuvent bénéficier de 50 % de crédit ou réduction d'impôts.

A noter qu'avant toute intervention ménage/repassage au domicile des particuliers, les salariés sont évalués par une conseillère en économie sociale et familiale de La Fourmi.

UNE AUTRE FAÇON D'ENTREPRENDRE QUI CONJUGUE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET UTILITÉ SOCIALE

La Fourmi se définit comme une entreprise sociale. Sa mission première est de répondre à un besoin social, à savoir lutter contre le chômage en recrutant des personnes

rencontrant une difficulté sociale ou professionnelle pour accéder à un emploi.

Grâce à la mise à disposition de personnel, elle permet de s'assurer d'un modèle économique sain : 95 % du budget provient de la mise à disposition de personnel contre 5 % de financements publics.

Les CDD proposés vont servir de tremplin vers une formation ou un emploi pérenne, les salariés quittant généralement la structure au bout de 2 ans.

NOTRE QUOTIDIEN

Objectif :

Permettre aux demandeurs d'emploi de retrouver un travail, d'aller vers un projet professionnel. La Fourmi leur propose des missions relativement variées : *aide ménagère, jardinier, aide au déménagement, maîtresse de maison, serveur, commis de cuisine, agent de service en collectivité, ouvrier polyvalent, etc.*

Les entretiens personnalisés permettent de :

- Valoriser les compétences acquises,
- Élaborer un projet professionnel, un travail sur les techniques de recherche d'emploi,
- Encourager les salariés et les soutenir dans leurs missions.

Le Sou des écoles



L'association du Sou des Écoles a commencé l'année 2016 avec le goûter des rois, le vendredi 29 janvier. Tous les gourmands, petits et grands, se sont régalés de galettes et brioches des Rois. Beaucoup d'enfants ont trouvé une fève, et chaque reine ou roi a reçu sa couronne !

Lors du goûter, les bouteilles de jus de fruits ont été jetées dans une poubelle verte. En effet, lors de ses manifestations, le Sou organise désormais le tri grâce à une poubelle verte dédiée. Les canettes y trouveront leur place également. Alors ne vous étonnez pas d'entendre les petits Saint-Pognards vous dire « au Sou, on trie, comme à la maison. »

Jeu de piste familial

dans la nature, samedi 4 juin 2016 à Saint-Paul de Varcès.



La Cornue n°2

Après la réussite de la première édition en 2015, l'association des Mouflons prépare la version 2016. La course qui est un relais VTT /TRAIL se déroulera cette année le 19 juin. Vous souhaitez aider à la mise en place ou participer à la course, vous pouvez les contacter par mail : cornue@mouflons.fr



Tél : 04 76 72 75 99

Site internet : www.lafourmi.asso.fr

Nos actualités : <https://www.facebook.com/LaFourmi38>





Infos pratiques

État-Civil

Naissances

Méline CALABRO, le 8 juin 2015
 Lia ABBENANTE, le 28 juin 2015
 Chloé ALBERTI, le 21 juillet 2015
 Andréa CALATAYUD, le 22 juillet 2015
 Sacha TIERRY GARNIER, le 19 août 2015
 Maëline ZIAÏNA, le 21 août 2015
 Timéo BRIQUET, le 11 octobre 2015
 Nils ROUX, le 15 octobre 2015
 Cédric FOUILLÉ, le 28 octobre 2015
 Azélie GUYON, le 2 novembre 2015
 Neïlann BIANCO, le 7 décembre 2015
 Léa SAEZ, le 16 décembre 2015
 Stella DINI, le 31 décembre 2015
 Axelle DUCLOS, le 9 janvier 2016

Mariages

Virginie CATUOGNO et Jean-Philippe MAUME,
 le 18 juillet 2015
 Isabelle PARRADO et Marc OFFREDI, le 5 septembre 2015
 Elodie GHEGIN et Julien BORREL, le 5 septembre 2015
 Harmony LAMORLETTE et Matthieu CHARRIERE,
 le 5 septembre 2015
 Aurore BLANC-LAPIERRE et Aurélien GERVASONI,
 le 19 septembre 2015
 Émilie PORTIGLIATTI-PIANCERA et Antoine BLANCO,
 le 26 septembre 2015
 Séverine ROCHE et Xavier BÉDEL, le 26 mars 2016

Décès

Salvatore Yves LO SARDO, le 13 juillet 2015
 Pierre GIUSTINI, le 18 juillet 2015
 Jeanne RIBOULET veuve DEUIL, le 17 octobre 2015
 Azélie GUYON, le 4 décembre 2015
 Arlette MARRON veuve GERLAT, le 6 décembre 2015
 Franck JOURDAN, le 5 février 2016
 Maurice CORJON, le 5 mars 2016
 Yves FORESTIER, le 21 mars 2016
 Guy DUFOUR, le 16 avril 2016.

Médailles du travail

Jean-François COUPLAIX, Vermeil - le 15 janvier 2015
 Claire PEROT, Argent - le 1^{er} juin 2015

CCAS

Merci de vous adresser à l'accueil de la mairie

NAVETTE COURSES POUR LES ANCIENS

Tous les jeudis matin, inscription au 04 76 72 81 88 avant le mercredi midi

DÉCHETTERIE

• **Été (21 avril-20 octobre)**
 lundi, mercredi, samedi de 8h15 à 11h45
 et de 13h30 à 18h
 • **Hiver (21 octobre-20 avril)**
 lundi, mercredi, samedi de 08h30 à 12h
 et de 13h30 à 17h

BRUITS DE VOISINAGE

Horaires à respecter pour réaliser tout type de nuisances sonores (y compris les travaux de jardinage ou de bricolage) :

lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
 de 08h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
samedi de 09h à 12h et de 14h30 à 19h
dimanche et jours fériés de 10h à 12h

NUMÉROS D'URGENCE

Centre hospitalier de Grenoble 04 76 76 75 75
 Centre anti-poison 04 72 11 69 11
 SAMU et médecins de garde 15
 Police secours 17
 Gendarmerie de Vif 04 76 72 63 22
 Pompiers 18
 Secours en montagne 04 76 22 22 22
 Service dépannage électricité 0 810 333 338
 Urgence sécurité gaz 0 800 473 333
 Service collecte des déchets
 de la Métro 0 800 500 027

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture
 7 heures d'ouverture au public par semaine
 mardi et jeudi 16h30-19h00
 mercredi 16h00-18h00
 Pendant les vacances scolaires uniquement
 le jeudi 16h00-19h00

MAIRIE - 04 76 72 81 88

accueil@saintpauldevarces.fr
lundi : non-stop 8h30 à 15h30
mardi : 13h30 à 17h30
mercredi : 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
jeudi : fermé
vendredi : de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h

www.saintpauldevarces.fr



au cœur de Saint-Paul - n°3 - mai 2016

N° ISSN : 1274-9214 - Tirage à 1 000ex.

Directeur de publication : David RICHARD

Comité de rédaction : Marie Bernard, Catherine Bathias, Janine Brun, Cécile Curtet, Arnaud Comba, Maïa Allegre, Jean-Luc Benis, Olivier Coppel, Isabelle Lordey, David Richard et Flavie Bernard

Photos : Mairie de St-Paul / P. Engelmann / Fotolia (alphaspirit, Thierry RYO)

Maquette et mise en page : polartgraphic.fr

Impression : Imprimerie du Pont de Claix
 100% papier recyclé (cyclus print)

